

TESTEUR DE SENSIBILITÉ DE DÉTECTEUR DE FUMÉE TRUTEST

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0065FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH) ET 453/2010

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	Testeur de sensibilité de détecteur de fumée Trutest
Nom Commercial	AERO 400-XXX (XXX indique les variantes client).
N° CAS	Mélange.
N° EINECS	Mélange.
No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Simulation de fumée (pour testeur de sensibilité des détecteurs).
Utilisations Déconseillées	Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Detectortesters (No Climb Products Ltd) Edison House 163 Dixons Hill Road Welham Green Hertfordshire. AL9 7JE. Royaume-Uni
Téléphone	+44 (0) 1707 282760
Fax	+44 (0) 1707 282777
Email	SDS@detectortesters.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Entreprise	+44 (0) 1707 282760
------------	---------------------

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Aérosol 3; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aquatic Chronic 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------------------------	---

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Aucun.
Mention(s) d'Avertissement	Attention.
Mention(s) de Danger	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de Prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251: Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

TESTEUR DE SENSIBILITÉ DE DÉTECTEUR DE FUMÉE TRUTEST

Autres informations	Contient 18.75 % en masse de composants inflammables. Conserver hors de la portée des enfants.
2.3 Autres dangers	Aucun.
2.4 Autres informations	Concentrations élevées: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

3.1 Mélanges

Classification CE No. 1272/2008

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de Danger et Mention(s) de Danger
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	80 - 90	811-97-2	212-377-0	Aucun attribué	GHS04, Press. Gas; H280
Pentane	1 - 10	109-66-0	203-692-4	Aucun attribué	GHS02, Flam. Liq. 2; H225, GHS07, STOT SE 3; H336, GHS08, Asp. Tox. 1; H304, GHS09, Aquatic Chronic 2; H411, EUH066
Propane-2-ol	1 - 10	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	GHS02, Flam. Liq. 2; H225, GHS07, Eye Irrit. 2; H319, STOT SE 3; H336

3.2 Autres informations

Pour le texte intégral de déclarations de risques et de dangers, consulter le chapitre 16.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau
Contact avec les yeux

Laver abondamment à l'eau/...
Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

TESTEUR DE SENSIBILITÉ DE DÉTECTEUR DE FUMÉE TRUTEST

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- | | |
|--|---|
| <p>5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'Extinction Appropriés</p> <p>Moyens d'extinction inappropriés</p> | <p>De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique ou de la mousse pour feux d'alcool.</p> <p>Rien de connu.</p> |
| <p>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</p> | <p>Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Acide fluorhydrique, composés fluorés. L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.</p> |
| <p>5.3 Conseils aux pompiers</p> | <p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.</p> |

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Le produit est un aérosol. Il est peu probable de présenter des risques de déversement ou de fuite.

- | | |
|---|---|
| <p>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</p> | <p>Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs.</p> |
| <p>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</p> | <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> |
| <p>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</p> | <p>Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides.</p> |
| <p>6.4 Référence à d'autres sections</p> | <p>Consulter Aussi les Section: 8, 13.</p> |

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|--|
| <p>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</p> | <p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer ou brûler, même après utilisation. Pratiquer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs.</p> |
| <p>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités</p> <p>Température de stockage</p> <p>Temps limite de stockage</p> <p>Matières incompatibles</p> | <p>Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.</p> <p>Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.</p> <p>Stable dans les conditions normales.</p> <p>Métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, magnésium, métaux en poudre.</p> |
| <p>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</p> | <p>Simulation de fumée (pour testeur de sensibilité des détecteurs).</p> |

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

TESTEUR DE SENSIBILITÉ DE DÉTECTEUR DE FUMÉE TRUTEST

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	811-97-2	1000	4240	-	-	LEP
Pentane	109-66-0	600	1800	-	-	LEP
Propane-2-ol	67-63-0	400	999	500	1250	LEP

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate.

8.2.2 Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage

Non requis normalement.



Protection de la peau (Protection des mains/
Divers)

Non requis normalement.



Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Légère odeur d'hydrocarbure.
Seuil olfactif	Non applicable.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-26.5°C
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé.
Pression de vapeur	5.6 bar @ 25 °C

TESTEUR DE SENSIBILITÉ DE DÉTECTEUR DE FUMÉE TRUTEST

Densité de Vapeur (Air=1)	3.5
Densité relative	Non déterminé.
Masse volumique	1070kg/m ³ @ 25 °C
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans: De l'eau. Soluble dans la plupart des solvants organiques.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité dynamique	Non déterminé.
Viscosité Cinématique	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non Explosif. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
9.2 Autres informations	Aucun.

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucun.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et lumière solaire directe.
10.5 Matières incompatibles	Métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, magnésium, métaux en poudre.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Aucun.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
11.1.1 Mélanges	
Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë. Concentrations élevées: Peut provoquer somnolence et des vertiges.
Irritation	Non irritante.
Corrosivité	Non classé.
Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
Toxicité à dose répétée	Non attribué.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérogène.
Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Non attribué.
11.2 Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Aquatic Chronic 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'informations disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Légèrement soluble dans: De l'eau. La substance est supposée avoir une faible mobilité dans le sol.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Aucun.

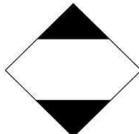
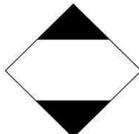
13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vidé:
--	---

TESTEUR DE SENSIBILITÉ DE DÉTECTEUR DE FUMÉE TRUTEST

- 13.2 Autres informations**
- Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE PAS mettre en décharge.
L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Numéro ONU	
	ADR, IMDG, IATA	UN 1950
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	
	ADR	1950 AÉROSOLS
	IMDG	AÉROSOLS
	IATA	AÉROSOLS, Non inflammable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport/ Division	
	ADR	
	Classe / Classification	2 5A Gaz.
	Étiquette	2.2
	IMDG, IATA	
	Classe / Département	2.2
	Étiquette	2.2
14.4	Groupe d'emballage	
	ADR, IMDG, IATA	Aucun.
14.5	Dangers pour l'environnement	
	Polluant Marin	Non.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
	Code Kemlar	-
	IMDG EMS	F-D, S-U
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Autres informations	
	ADR	
	Quantité limitée (QL)	1 L
		
	Catégorie de transport ADR	3
	Code de restriction dans les tunnels	Non applicable en quantités limitées.
	IMDG	
	Quantité limitée (QL)	1 L
		
	IATA	
	Quantité limitée (QL)	1 L
		 
	Règlement type de l'ONU	UN1950, AÉROSOLS, 2.2

TESTEUR DE SENSIBILITÉ DE DÉTECTEUR DE FUMÉE TRUTEST

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	
	Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	Non listé.
	REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Non listé.
	REACH: Annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation	Non listé.
	Plan d'action continu communautaire (CoRAP);	Non listé.
	Projet 26/03/2014	
15.1.2	Règlements nationaux	Rien de connu.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
ADR	Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au Transport international des marchandises dangereuses par route)
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA	Association du transport aérien international (IATA)
CDG	Transport de produits dangereux
Aérosol 3	Aérosol Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour l'environnement aquatique Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour l'environnement aquatique Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Press. Gas	Gaz sous pression
Flam. Liq. 2	Liquide Inflammable Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TESTEUR DE SENSIBILITÉ DE DÉTECTEUR DE FUMÉE TRUTEST

Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.